

En Marche!

→ JE DONNE POUR QUE LA POLITIQUE NE SOIT PLUS UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

Changer la politique, permettre à de nouveaux visages et à de nouveaux mouvements d'émerger, c'est aussi une question d'argent. Sans votre soutien, les règles de financement des partis politiques rendent impossible l'émergence d'un nouvel acteur.

Nom: _____ **Prénom:** _____

Adresse: _____

Code postal: _____ **Ville:** _____

Email: _____

Téléphone: _____

VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT à hauteur de 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15000€ par foyer fiscal. Votre don est plafonné à 7500€ par personne physique et par an pour l'ensemble des mouvements politiques.

Don → **Après réduction d'impôt**

20€ → **7€**

70€ → **24€**

200€ → **68€**

50€ → **17€**

100€ → **34€**

500€ → **170€**

Je souhaite donner à En Marche _____ €

et je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...) ; que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel ou de celui de mon conjoint, concubin, ascendant ou descendant.

Merci de renvoyer ce document –qui nous permettra d'établir l'attestation fiscale qui sera envoyée au 1^{er} trimestre 2018– avec votre chèque libellé à l'ordre de l'**AFEMA** (Association de Financement de l'Association En Marche – Agrément n°1158) à l'adresse suivante: **EN MARCHÉ – BP 80 049 – 94801 VILLEJUIF.**

Aux termes de l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 : « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. ». L'article 11-5 de la loi n° 88-227 précitée dispose également que l'article 11-5 de la même loi précise que « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement. » Ces dons sont versés à l'AFEMA (Association de financement de l'association En Marche agréée le 7 Mars 2016 sous le n° 1158) au bénéfice du parti politique En Marche EMA (Numéro RNA W943004354). Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage d'En Marche et de l'AFEMA et en retournant le formulaire vous autorisez celles-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'aux personnes habilitées d'En Marche et de l'AFEMA et aux cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agissent que sur instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union Européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données pourront être transférées dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, et dans le cadre des clauses contractuelles types de la Commission européenne. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse: En Marche – BP 80 049 – 94801 Villejuif – France.